



L20
AUSTRALIA 2014



Résumé des recommandations du L20 au G20 juin 2014

Appel en faveur d'un plan d'action du G20 pour une croissance globale et des emplois de qualité

Lors de leur réunion de février 2014, à Sydney, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G20 se sont engagés à augmenter le PIB de ces pays « de plus de 2 % au-dessus des prévisions des politiques actuelles pour les cinq années à venir ». Les investissements et la croissance dans les pays du G20 sont restés bien en deçà des tendances à long terme et des niveaux d'avant la crise. La reprise reste faible, fragile et partielle. Les prévisions de croissance les plus récentes continuent d'être revues à la baisse pour 2014 alors que le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes et la menace de plus en plus pressante de déflation dans la zone euro constituent deux risques à la fois pour l'emploi et pour l'augmentation des niveaux de vie. Les ministres du Travail et des Finances des pays du G20 devraient respecter leur appel de 2013 pour la mise en place « de politiques du marché du travail et d'investissements sociaux qui soutiennent la demande générale et réduisent les inégalités, comme une vaste augmentation de la productivité, une protection sociale ciblée, des salaires minimums établis à des niveaux corrects conformément au système national de fixation des salaires, des conventions collectives nationales et d'autres politiques destinées à renforcer les liens entre la productivité, les salaires et l'emploi ».

Pour que les pays du G20 atteignent l'objectif de croissance du PIB de 2 %, les gouvernements doivent modifier leurs politiques et soutenir la demande globale en réactivant le cadre du G20 pour une « croissance forte, durable et équilibrée ». Ces mesures doivent s'accompagner d'objectifs de création d'emplois dans le cadre de plans nationaux pour l'emploi et faire l'objet d'un suivi en consultation avec les partenaires sociaux. Le L20 demande aux gouvernements des pays du G20 de :

- réinvestir dans les infrastructures publiques qui génèrent des emplois à court terme, mais qui améliorent aussi le potentiel productif à long terme, et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone qui peut créer des emplois écologiques et décents ;
- ✓ les plans nationaux de croissance devraient inclure des objectifs d'investissement dans les infrastructures pour les cinq années à venir et aider à mobiliser les investisseurs institutionnels, y compris les caisses de retraite des travailleurs, en mettant en œuvre les Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels ;
- accroître les revenus faibles et intermédiaires en vue non seulement de réduire les inégalités, mais aussi d'injecter un pouvoir d'achat dans l'économie et relancer les investissements productifs. Le L20 présentera une évaluation chiffrée de l'impact sur la création d'emplois de telles mesures d'incitation axées sur les salaires lors de la réunion des ministres du Travail du G20 de septembre 2014 ;
- renforcer les droits des travailleurs et les systèmes de protection sociale pour officialiser des emplois informels, réduire la précarité liée au chômage et promouvoir des marchés du travail accessibles à tous (cela implique des efforts pour relancer les taux d'activité des groupes

vulnérables, surtout les femmes et les membres des communautés ethniques minoritaires, notamment grâce à des investissements dans les structures de prise en charge des enfants et dans « l'économie des soins ») ; et

- soutenir l'emploi des jeunes en introduisant des garanties pour la jeunesse, en encourageant les formations professionnelles et les apprentissages de qualité, comme le réclament le L20 et le B20, et augmenter les investissements dans l'éducation publique de qualité ;

Adopter des mesures relatives au changement climatique et pour une croissance écologique

S'engager ambitieusement et équitablement à réduire les émissions pour veiller au succès des négociations multilatérales sur le climat à Paris en 2015 :

- consacrer des moyens substantiels au Fonds vert pour le climat, y compris des ressources publiques comme les taxes sur les transactions financières ou sur les émissions de carbone, et soutenir la création d'obligations vertes en tant que moyen pour fournir des options à long terme pour les investisseurs responsables ; et
- fixer des objectifs réalisables en termes de sécurité alimentaire et énergétique, et montrer un soutien ferme à l'égard des activités économiques durables.

Intensifier les efforts par rapport à l'imposition et la réglementation financière

Il faut traduire dans la réalité l'approbation du G20 du plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices pour combattre l'évasion fiscale des sociétés multinationales, ainsi que la promesse d'échange automatique d'informations entre autorités fiscales, toujours dans le même but. Le L20 demande aux gouvernements des pays du G20 de :

- appliquer la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers de l'OCDE et promouvoir la ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ;
- adopter un cadre solide en matière de documentation des prix de transfert des sociétés multinationales, y compris le reporting public pays par pays des données fiscales et revoir le statut d'établissement stable pour tenir compte de l'évolution du modèle d'activité des entreprises entièrement numérisées ; et
- mobiliser des ressources financières pour aider les administrations fiscales des pays en développement à appliquer les accords.

Les progrès relatifs aux réformes financières convenues par le G20 sont bien trop lents ou insuffisants. Une inquiétude de premier plan est le faible niveau d'ambition à résoudre le problème des banques « trop grandes pour faire faillite » et à aider les marchés financiers et les investisseurs à abandonner la vision à court terme et les positions spéculatives pour adopter des stratégies d'investissement patientes, productives et engagées. Le L20 demande aux gouvernements des pays du G20 de :

- charger le Conseil de la stabilité financière de travailler sur des propositions pour séparer les structures des établissements financiers trop grands pour faire faillite et pour créer un ratio de levier simple de 5 % sur les principaux dépôts bancaires ;
- envisager la création d'une taxe sur les transactions financières pour les produits dérivés afin de freiner la spéculation ; et

- résoudre le problème des obstacles réglementaires et sur le marché qui freinent les stratégies d'investissement à long terme, intégrer une attitude commerciale responsable des investisseurs et veiller à la responsabilité dans la gestion et à la transparence des intermédiaires financiers, des gestionnaires d'actifs et des banquiers.

Commerce, développement durable et lieux de travail sûrs

Le G20 et ses membres doivent s'assurer que les accords commerciaux multilatéraux et régionaux, et la coopération au développement sont cohérents avec les objectifs de développement durable et avec les normes de travail décent pour toutes les parties prenantes en même temps que d'être inclusifs, encourager un accès universel aux services publics et aux médicaments, veiller à la stabilité financière et laisser une marge de manœuvre. Le L20 demande aux gouvernements des pays du G20 de :

- éviter d'attribuer des accès personnalisés aux investisseurs aux procédures de règlement des conflits qui manquent de responsabilité publique, de légitimité souveraine et de transparence ;
- garantir les droits des travailleurs et leur bien-être, et veiller à la sécurité des lieux de travail en respectant la force exécutoire des normes du travail dans les accords commerciaux régionaux et dans les accords bilatéraux, et établir des procédures pour faire valoir la responsabilité des investisseurs le long des chaînes de valeur mondiales ;
- ajouter une déclaration sur la sécurité des lieux de travail à la Déclaration des dirigeants de Brisbane qui prévoit une série de mesures politiques en vue de protéger les vies et veiller au relèvement social et économique le long des chaînes de valeur mondiales comme le prévoit l'Agenda pour le travail décent de l'OIT ;
- s'assurer que les chaînes d'approvisionnement soient débarrassées de l'esclavage ou d'autres formes de travail forcé ou précaire grâce à des garanties législatives et des procédures de contrôles incluses dans les accords commerciaux et d'investissement ; et
- garantir que les actions du G20 accordent une marge de manœuvre aux pays en développement, et revoir le propre rôle du G20 dans le programme pour l'après 2015 et dans d'autres processus internationaux de coopération au développement.

Suivi des engagements et coordination accrue

Les dirigeants des pays du G20 devraient :

- aller plus loin que des « plans d'action » qui ne contiennent que des politiques existantes pour prévoir des actions coordonnées et de nouveaux engagements précis et veiller à leur application en :
 - ✓ relançant et en étendant le processus d'évaluation mutuelle en adoptant l'emploi et la protection sociale en tant que « facteurs de risques » ;
 - ✓ établissant des bases de données, des rapports de progrès et des outils de prévision pour identifier les besoins futurs.
- veiller à la cohérence politique en planifiant une réunion commune des ministres du Travail et des Finances pour le début de 2015 ;

- augmenter la coopération entre le Groupe de travail sur l'emploi et le volet financier du G20 (*G20 Finance Track*) en vue de mettre au point des mesures politiques coordonnées ; et
- organiser des consultations des partenaires sociaux lors des réunions des ministres et des dirigeants.